



LES NOUVELLES DU DÉBAT NANO N°4

Pour rester connecté au débat en continu → www.debatpublic-nano.org

ÉDITO

par Jean-Pierre Chaussade

Après la dixième réunion publique sur un total de 17, nous pouvons faire le point de ce qui a été accompli. Le public concerné par le débat a eu les moyens de s'informer de manière pluraliste par le nombre très important de cahiers d'acteurs (46), et aussi en participant aux réunions publiques. Le site Internet du débat a joué un rôle important avec près de 80 000 visites. De plus, le débat public a suscité la rédaction de 645 articles de la presse écrite et en ligne et une quarantaine d'émissions radio et télé.

Dans beaucoup de réunions publiques (8 sur 10), les échanges ont été très riches, beaucoup de sujets ont été approfondis et alimenteront le compte-rendu du débat. Malheureusement, des groupes qui refusent le principe même de ce débat ont perturbé certaines réunions notamment à Grenoble, confortant ainsi ceux qui ne souhaitent pas que le public participe aux décisions.

Pour la suite, nous avons testé à Metz avec succès la transmission simultanée du débat sur Internet. Désormais, en plus du public

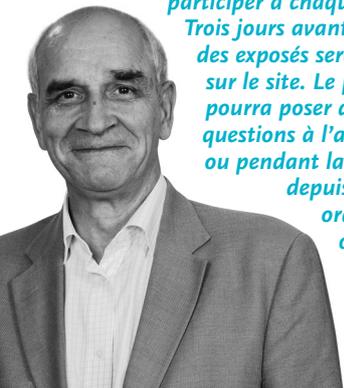
local, un public extérieur pourra participer à chaque réunion.

Trois jours avant, l'essentiel des exposés sera accessible

sur le site. Le public pourra poser des questions à l'avance ou pendant la réunion depuis son

ordinateur ou par téléphone.

Pour un débat vraiment national.



Où en est-on du débat ?

AU 4 JANVIER 2010

Comment réguler et encadrer le développement des nanotechnologies ? Quel est le rapport risque – bénéfique – coût ? De quelles manières appréhender et gérer le risque ? Comment répartir les financements ? Autant de questions qui sont soulevées depuis le 15 octobre 2009, date de la première réunion publique du Débat public Nanotechnologies. Qu'en est-il deux mois plus tard ? Décryptage des quatre dernières réunions qui se sont tenues à Besançon, Grenoble, Caen et Metz.

Le potentiel économique et environnemental lié au développement des nanotechnologies en débat

Pour le CNRS, les nanotechnologies limitent considérablement la consommation de matériaux de base et de matériaux précieux ; elles permettent de **mettre sur le marché des produits « verts »**. Grâce aux nanotechnologies, les capteurs ne nécessiteront plus ni batterie, ni pile, ni électronique embarquée. Les nanotechnologies ne doivent pas être appréhendées systématiquement comme polluantes ou dangereuses ; au contraire elles peuvent éviter les polluants et les rejets. Le Centre de Recherche sur les Ions, les Matériaux et la Photonique (CIMAP) a également explicité les espoirs qu'apportent les nanotechnologies dans le domaine de l'énergie : diminution de la consommation de matière première et d'énergie, développement à moindre coût des cellules photovoltaïques et augmentation de leurs rendements.

Quant au Centre d'études techniques de l'Équipement (CETE), il met en évidence les spécificités apportées par les nanoparticules dans les **matériaux de construction** : matériaux plus résistants aux chocs, avec des propriétés anticorrosives, des peintures plus durables, une protection contre les ultra-violets, des vitrages autonettoyants...

Des atouts qui nécessitent pour le CETE une attention toute particulière aux études sur les risques. Pour le responsable de la recherche et des relations industrielles à SUPELEC Metz la nécessité d'engendrer d'importantes économies d'énergie dans l'habitat ou le recours aux énergies renouvelables sont un enjeu fort et une contrainte lourde pour les collectivités locales. Or elles n'ont pourtant pas les moyens d'y répondre avec les technologies actuelles.

Le président du salon Micronora, salon des microtechniques, démontre **le potentiel important qu'offrent, en matière d'emploi, les nouvelles technologies**, et particulièrement les nanotechnologies. Par ailleurs, elles apportent des améliorations considérables à de nombreux produits (durée de vie amplifiée, meilleure résistance, meilleure légèreté, meilleure conduction thermique, etc.) et ouvrent ainsi de nouvelles perspectives sur le marché. Il rappelle que les sociétés qui les mettent en œuvre doivent bien évidemment prendre des précautions pour éviter de faire courir des risques à leurs salariés,





en installant aspirateurs et filtres pour empêcher la dispersion des particules.

Des carences relevées en matière d'évaluation du risque : difficultés d'identification et de traçabilité

Les intervenants soulèvent la question des risques pour la santé et l'environnement liés aux carences en matière de traçabilité, de recherche sur le risque toxicologique (qui représenterait selon le Ministère du développement durable 5 % de la recherche et 3 % pour les Amis de la terre) et d'application du principe de précaution notamment.

Pour FNE et l'AFSSET, un grand nombre de molécules sont relarguées dans l'environnement sans que l'on en connaisse les risques, l'évaluation même du risque se heurtant aux difficultés d'identification et de traçabilité.

Il est également question des produits d'importation et de l'existence ou non de normes à respecter et de contrôle pour les produits fabriqués hors de l'Union Européenne.

Le CETE souligne la nécessité de **développer la traçabilité des nanotechnologies** pour pouvoir remonter à la source en cas de danger avéré et d'instaurer l'étiquetage dans le cadre du plan national Santé environnement 2.

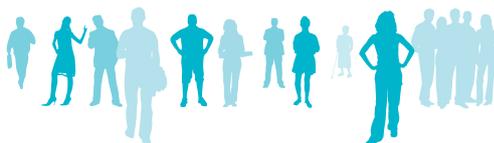
Plusieurs interventions posent aussi la question d'une **instance d'évaluation des risques indépendante**, française ou européenne. Le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer révèle l'existence à Helsinki dans le cadre de la réglementation REACH d'une agence européenne des produits chimiques financée par les États et chargée d'évaluer la qualité des dossiers d'enregistrement et d'évaluation des risques montés par les industriels, tout en soulignant que seuls les dossiers les plus préoccupants seront évalués. Un intervenant révèle que l'on peut imaginer des modes d'organisation du financement des évaluations des risques où

l'ensemble des opérateurs économiques d'un secteur participent à un fonds qui, lui, sera géré en toute transparence et dans le respect de la neutralité.

Eclairage

Quelle réglementation existante relative aux nanotechnologies ?

La réglementation REACH, qui impose la charge de la preuve de la non-toxicité au fabricant de produit chimique, s'applique aux nanomatériaux ou aux nanoparticules. Mais cela pose plusieurs questions. D'une part, les quantités produites doivent atteindre la tonne et les nanoparticules en sont, de fait, exclues. D'autre part, comme le fait remarquer un intervenant, comment faire confiance aux industriels, dont les intérêts sont en jeu, pour faire une analyse objective des risques ? Sur ce point, le ministère du Développement durable rappelle l'application du principe du « pollueur-payeur ». En matière de cosmétiques, un règlement de 2009 impose la déclaration six mois avant la mise sur le marché d'un produit contenant un nanomatériau au niveau de la CE et son étiquetage en tant que tel. Concernant le recyclage du photovoltaïque, une directive européenne sur le recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques est en cours de révision au sein du Conseil et du Parlement européen et la France milite pour y inclure les nanotechnologies, avec l'objectif de mettre en place une filière de recyclage comparable à celle de la collecte et du recyclage des emballages et des véhicules.



DÉBAT EN CHIFFRES

Au 4 janvier 2010

2 602 PARTICIPANTS
AUX RÉUNIONS PUBLIQUES

46 CAHIERS D'ACTEURS
PUBLIÉS

448 QUESTIONS POSÉES
SUR LE SITE INTERNET

150 AVIS FORMULÉS

26 CONTRIBUTIONS

79 945 VISITES
DEPUIS L'OUVERTURE
DU SITE, LE 23 SEPTEMBRE

Prochaines réunions

> 7 JANVIER 10 – RENNES
Nanotechnologies et alimentation
Agro-alimentaire / matériaux
nanostructurés
IUFM de Bretagne – Amphithéâtre
Condorcet – 9 rue Pierre Legrand
– Rennes

> 14 JANVIER 10 – LYON
Nanoparticules dans l'organisme /
Études sur la toxicité
Applications médicales / Optronique
École Normale Supérieure
Sciences – Amphithéâtre Charles
Mérieux – 46 allée d'Italie – Lyon

> 19 JANVIER 10 – MARSEILLE
Sécurité intérieure et défense
nationale
Optique / Photonique / SCS
Palais du Pharo – Auditorium
– 58 boulevard Charles Livon –
Marseille

> 26 JANVIER 10 – ORSAY
Recherche et développement
industriel / Convergence
Nano-electronique /
Biotechnologies
Salle Jacques Tati – Allée de la
Bouvèche – Orsay

DATES CLÉS

Le 23 septembre 2009 : ouverture du site Internet et mise à disposition des documents

15 octobre 2009 : ouverture du débat public qui se tiendra sous forme de réunions ouvertes à tous, et se déplacera dans 17 villes de France

24 février 2010 : clôture du débat public

24 avril 2010 (au plus tard) : compte-rendu de la CPDP et bilan de la CNDP

Dans les 3 mois qui suivent la remise du rapport, l'État fera connaître les conclusions qu'il tire du débat.